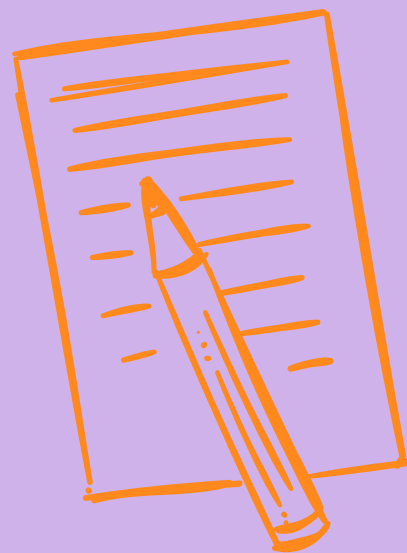




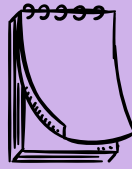
Divonne-les-Bains
L'Ain en Léman



LE GUIDE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

2026-2027

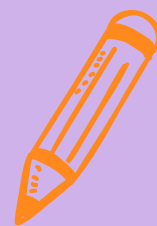


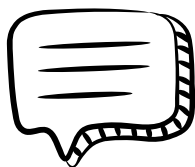


SOMMAIRE



- P. 04** LE CALENDRIER DES INSCRIPTIONS
- P. 05** LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES
- P. 06** LE PERSONNEL DANS LES ÉCOLES
- P. 07** LES ACTIONS DE LA VILLE DANS LES ÉCOLES
- P. 08** LE BUDGET
- P. 09** UN PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE COMME GUIDE D'ACTIONS
- P. 10** LA RESTAURATION SCOLAIRE
- P. 12** LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ
- P. 13** L'OUVERTURE D'UN DISPOSITIF ULIS
- P. 14** LES ACCUEILS DE LOISIRS
- P. 15** LES PLACES À L'ACCUEIL DE LOISIRS
- P. 16** LE TEMPS PÉRISCOLAIRE, LES MERCREDIS ET LES VACANCES SCOLAIRES
- P. 17** TARIFS ET QUOTIENT FAMILIAL DE L'ACCUEIL DE LOISIRS
- P. 18** L'ESPACE JEUNES
- P. 19** VIE DE L'ENFANT ET EMPLOI DU TEMPS





MOT DES ÉLUS



Vincent Scattolin,
maire de Divonne-les-Bains



Dominique Morand,
adjoint en charge de l'éducation,
de l'enfance et de la politique familiale

« Chaque année, la rentrée scolaire marque le début d'une nouvelle aventure pour les enfants, les familles et les équipes pédagogiques. Au mois de septembre, à Divonne-les-Bains, près de 1 200 élèves retrouveront le chemin des quatre écoles publiques de la commune pour une année riche en découvertes, en apprentissages et en projets.

Parce que l'éducation constitue l'une des priorités de l'action municipale, la ville poursuit son engagement afin d'offrir aux enfants un environnement propice à leur réussite et à leur épanouissement. Ce guide a été conçu pour accompagner les familles au quotidien en regroupant toutes les informations utiles relatives à la vie scolaire : inscriptions, restauration, accueil périscolaire, transports, accompagnement des élèves et services municipaux.



Une école plus inclusive, où chaque enfant trouve sa place et bénéficie des meilleures conditions d'apprentissage.



L'année scolaire 2026-2027 sera marquée par plusieurs avancées importantes. L'ouverture d'un dispositif ULIS au sein de l'école Guy de Maupassant permettra d'accueillir neuf élèves de Divonne-les-Bains et des communes voisines dans un cadre adapté à leurs besoins. Cette nouvelle structure témoigne de notre volonté de construire une école toujours plus inclusive, où chaque enfant trouve sa place et bénéficie d'une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins.

Parallèlement, la Ville poursuit son ambitieux programme de modernisation de son patrimoine scolaire avec la rénovation de l'école élémentaire du Centre. Ce projet d'envergure vise à transformer durablement les espaces de vie et d'enseignement. Une nouvelle bibliothèque, plus lumineuse et plus accessible, sera installée au cœur de l'école afin de favoriser le goût de la lecture et l'autonomie des élèves. Une salle dédiée aux projets spécifiques et aux rencontres viendra également enrichir les équipements de l'établissement.

L'éducation est aussi une aventure collective. C'est pourquoi la ville continue de soutenir activement les associations de parents d'élèves et le Sou des écoles, dont l'engagement contribue à faire vivre de nombreux projets éducatifs, culturels et sportifs tout au long de l'année.

Enfin, nous accordons une attention particulière à la qualité de la restauration scolaire. Chaque jour, les équipes veillent à proposer aux enfants des repas équilibrés, variés et élaborés à partir de produits de qualité, privilégiant autant que possible les circuits de proximité.

Nous tenons à remercier l'ensemble des professeurs, des personnels municipaux, des associations, des parents et de tous les acteurs qui participent, chacun à leur manière, à la réussite de nos élèves. À toutes les familles divonnaises, nous souhaitons une excellente année scolaire 2026-2027, placée sous le signe de la confiance, de l'inclusion et de la réussite pour tous. >>



CALENDRIER DES INSCRIPTIONS POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS

Mardi
1^{er} sept 2026

RENTRÉE DES ÉLÈVES

VACANCES DU

Samedi
17 oct
2026 > Dimanche
1^{er} nov
2026

INSCRIPTION
VACANCES D'AUTOMNE
Inscription du 14 sept. au 4 oct.

VACANCES DU

Samedi
19 déc
2026 > Dimanche
3 janv
2027

INSCRIPTION
VACANCES DE FIN D'ANNÉE
Inscription du 16 oct. au 6 dec.

*Ouverture du service
du 21 au 24 décembre 2026*

VACANCES DU

Samedi
13 fév
2027 > Dimanche
28 fév
2027

INSCRIPTION
VACANCES D'HIVER
Inscription du 11 au 31 janv.



INSCRIPTION SCOLAIRE
ENFANTS NÉS EN 2024
ET NOUVEAUX ARRIVANTS
*Inscription au mois de mars 2027
auprès du service scolaire*

VACANCES DU

Samedi
10 avril
2027 > Dimanche
25 avril
2027

INSCRIPTION
VACANCES PRINTEMPS
Inscription du 8 au 28 mars



> Avril
2027

ACCUEIL DE LOISIRS
ET RESTAURATION SCOLAIRE
AUPRÈS D'ALFA 3A
Avril 2027

VACANCES DU

Samedi
3 juil
2027 > Mardi
31 août
2027

INSCRIPTIONS
VACANCES ÉTÉ
*Inscription du 31 mai au 20 juin pour
le mois de juillet.
Inscription du 31 mai au 18 juillet
pour le mois d'août.*



LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

Groupe scolaire Arbère

Directrice, Estelle PINCHENORE

📍 805, rue d'Arbère

✉ ce.0011218u@ac-lyon.fr

☎ 04 50 20 29 57

Groupe scolaire Guy-de-Maupassant

Directrice, Victoire HOGRAINDLEUR

📍 240, rue Guy de Maupassant

✉ ce.0011406y@ac-lyon.fr

☎ 04 50 28 73 84

École élémentaire du Centre

Directrice, Mélanie DEVOS

📍 133, rue du Mont Blanc

✉ ce.0011107y@ac-lyon.fr

☎ 04 50 20 02 65

École maternelle du Centre

Directrice, Géraldine DAVID

📍 55, rue du Mont-Blanc

✉ ce.0010134r@ac-lyon.fr

☎ 04 50 99 17 40

▶ LES CHIFFRES DE LA RENTRÉE (AU 11/06/2026)

1 ouverture
d'un dispositif ULIS
à l'école Guy de Maupassant



0 fermeture de classe

1 187 enfants inscrits
dans **4** écoles publiques
de la ville



441 enfants
en maternelle
👉 **18** classes

746 enfants
en élémentaire
👉 **30** classes



La semaine olympique
et paralympique permet de découvrir
de nombreux sports.



Les événements festifs et culturels ont
rythmé l'année scolaire.



Les enfants ont pu découvrir
l'écopâturage installé au bord du lac.





LE PERSONNEL DANS LES ÉCOLES



SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉDUCATION NATIONALE

› LA DIRECTION D'ÉCOLE

- Représente l'école auprès de la commune et des autres instances,
- Prend toutes dispositions utiles pour que l'école assure sa fonction de service public : accueil et surveillance des élèves, dialogue avec leurs familles, respect de la réglementation,
- Le directeur d'école, en charge d'une classe ou non, est le gestionnaire et le coordinateur de l'école mais n'a pas de pouvoir hiérarchique sur les enseignants. Il est votre interlocuteur privilégié pour toutes les questions relatives au fonctionnement de l'école ou au parcours scolaire de votre enfant.

› L'AESH (Accompagnement des Élèves en Situation de Handicap)

- L'AESH accompagne un/des élève(s) en situation de handicap dans les actes de la vie quotidienne, l'accès aux activités d'apprentissage et les activités de la vie sociale. Il n'est généralement pas présent sur l'intégralité du temps de scolarisation de l'élève qu'il accompagne.

› LE RASED

- Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté peut intervenir dans l'école, sur demande des enseignants et avec l'accord des familles, lorsque des difficultés d'apprentissage passagères sont rencontrées par un ou plusieurs élèves. Il se compose d'une psychologue et d'une enseignante spécialisée.

› LE CORPS ENSEIGNANT

- Transmet le savoir,
- Participe au développement de l'enfant et à l'acquisition des processus d'apprentissage,
- Tous les enseignants de l'école primaire reçoivent la même formation. Ils peuvent assurer les enseignements dans tous les niveaux, de la petite section au CM2.

SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA MAIRIE DE DIVONNE-LES-BAINS

› L'ÉQUIPE DE LA CUISINE CENTRALE

- L'équipe d'agents de cuisine prépare plus de 1 000 repas quotidiens à la cuisine centrale. Pendant le temps méridien, sur les différents sites, cette équipe sert les repas aux enfants et côtoie les ATSEM et les animateurs.

› LES ATSEM

Ces agents municipaux :

- Participent à la communauté éducative. Ce sont une véritable référence pour les enfants de maternelle tant sur le plan affectif que social,
- Assistent le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants selon la charte établie par la ville,
- Préparent et mettent en état de propreté les locaux et le matériel destinés aux enfants,
- Participent à l'encadrement du temps méridien.

SOUS LA RESPONSABILITÉ D'ALFA3A (DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC)

› LES ANIMATEURS

- Les animateurs encadrent les enfants pendant la pause méridienne et les temps péri et extra scolaires. Ils sont chargés d'assurer leur sécurité, de les accompagner pendant le temps du repas et de proposer des animations récréatives. Sur le temps méridien, ils travaillent en lien avec les ATSEM et l'équipe de cuisine.



LES ACTIONS DE LA VILLE DANS LES ÉCOLES



► REPAS À 1 EURO

Dans le souci de prendre soin de chaque élève et de pouvoir proposer à tous des repas de qualité, la commune a mis en place les repas à 1€ pour la restauration scolaire. Cette aide est accessible aux enfants des familles divonnaises relevant des tranches de quotient familial A et B, et concerne les enfants de la maternelle au CM2 des écoles publiques divonnaises. Avec la grille tarifaire actuelle, le dispositif touche encore plus de familles.

Pour plus d'informations et pour obtenir le dossier à compléter, contacter le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au 04 50 20 47 60 ou à ccas@divonne.fr



► LE SPORT DANS LES ÉCOLES

Afin de préserver l'héritage des Jeux olympique de Paris 2024, la ville de Divonne-les-Bains travaille en étroite collaboration avec les directeurs d'écoles, le collège et les associations pour mettre à l'honneur le sport au sein des écoles. La semaine olympique et paralympique (en avril) s'est ainsi installée dans les écoles.

► LE SERVICE SCOLAIRE

Le service scolaire a pour mission de favoriser et d'améliorer la scolarisation des enfants âgés de 3 à 11 ans.

Il intervient dans plusieurs domaines essentiels :

- **Gestion de la carte scolaire** : le service veille à une répartition équilibrée des élèves entre les différentes écoles de la commune, en tenant compte du lieu de résidence des familles. En cas de souhait de scolarisation hors secteur ou hors commune, les parents doivent formuler une demande de dérogation motivée et accompagnée de justificatifs lors de l'inscription de l'enfant.
- **Suivi et contrôle de la délégation de service public** pour la gestion et l'exploitation des accueils collectifs de mineurs et du développement de projets jeunes (périscolaire et extra-scolaire)
- **Entretien des bâtiments scolaires** : le service scolaire fait le lien avec les services techniques municipaux, qui assurent la maintenance des écoles, des cantines, des accueils de loisirs.
- **Suivi budgétaire** : il gère le budget alloué aux écoles, tel qu'adopté par le conseil municipal.
- **Relations avec les établissements scolaires** : il assure le lien avec les écoles, notamment à travers les conseils d'école et les associations de parents d'élèves, afin de garantir un dialogue constructif et une bonne coordination.
- **Le matériel informatique** et tableau numérique interactif.

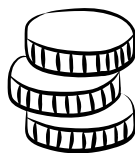


► LA CULTURE AU CŒUR DU PROJET ÉDUCATIF

Le Théâtre de L'Esplanade du Lac propose, dans le cadre de ses saisons, plusieurs spectacles destinés au jeune public. Lors de la saison 2025-2026, 22 représentations et répétitions (danse, théâtre, musique, marionnettes...) ont accueilli 104 classes lors de représentations scolaires ou en soirée. Des enfants et des jeunes, de la maternelle jusqu'au BTS sont accueillis au cours de chaque saison.

Des actions d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) accompagnent cette programmation : visites du théâtre, ateliers de pratique artistique, rencontres avec les équipes artistiques (dont bords de scène après certaines représentations scolaires), présentation et analyse des spectacles en classe, etc.

Au total, plus de 3 000 jeunes ont été touchés par des représentations et actions au cours de la saison 2025-2026.



LE BUDGET

► Budget prévisionnel enfance / jeunesse 2026

Dépenses liées aux charges de personnel :

19 Atsem (dont 1 intersites), 14 agents de cuisine, 1 responsable scolaire, 1 assistante,
et 1 recrutement en cours
Environ 1 557 500€*

Délégation de Service Public
péri/extrascolaire (Alfa3a)
1 190 674 €

Alimentation
(cible à 80%
de produits
écoresponsables)
330 000€

Autres subventions
associatives
439 300€

Institution Jeanne
d'Arc (école privée
sous contrat)
118 000€

Transports
pour les activités
en ville et les collégiens
92 000€

Fournitures scolaires
(46€/élève)
59 074€

Activités et matériels
(ski, PEdT**, revues,
NEFLE*** ...)
12 850€

Matériel de cuisine
(entretien)
51 000€

Subventions
aux coopératives
scolaires
22 995€

Subventions
aux associations
scolaires
8 900€

Dépenses diverses
(pharmacie,
diététicienne,
PPMS**** ...)
12 200€

* Dépenses prévisionnelles de fonctionnement votées au budget primitif pour l'année 2026+budget supplémentaire). Ces enveloppes ne comprennent pas les données liées aux fluides, aux dépenses techniques et aux investissements.

** PEdT : Projet éducatif de territoire

***NEFLE : Dispositif de l'Éducation nationale Notre école, faisons-la ensemble

****PPMS : Plan particulier de mise en sûreté

Au total, nous pouvons compter près de 2,2 millions d'euros de dépenses de fonctionnement liées directement aux enfants et aux jeunes divonnais, soit plus de 3,7 millions d'euros avec les charges de personnel en 2026.



UN PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE COMME GUIDE D' ACTIONS



La rédaction d'un Projet Éducatif de Territoire (PEDT) a été décidée et son contenu a été voté lors du conseil municipal du 18 octobre 2023.

Les objectifs sont multiples :

Garantir le bien-être de l'enfant et du jeune : Permettre l'intégration de tous, y compris les publics à besoins particuliers. Associer les bénéficiaires au fonctionnement des différents temps de la vie éducative.

Développer les connaissances et les capacités : Associer l'ensemble des acteurs éducatifs à l'élaboration des projets. Organiser des activités ludiques, des découvertes artistiques, culturelles, scientifiques et motrices.

Accompagner l'apprentissage à la citoyenneté et à l'autonomie : Créer un cadre adapté et des espaces aménagés. Partager les valeurs républicaines et laïques communes à tous.

Éduquer à une alimentation saine et à la pratique sportive régulière : Sensibiliser à l'équilibre alimentaire et au goût. Promouvoir l'activité physique pour tous notamment au travers du label "Terre de Jeux", puis héritage des Jeux.

Permettre de devenir un acteur actif de la transition écologique : Sensibiliser au développement durable. Garantir la mise en œuvre de gestes écoresponsables.

Offrir les moyens d'un apprentissage épanoui : Apprendre les fondamentaux éducatifs dans de bonnes conditions matérielles. Recruter, accompagner et former les professionnels pour assurer un encadrement de sécurité.

Considérer les jeunes comme une ressource citoyenne de la ville : Responsabiliser aux gestes civiques afin de les préparer à être des citoyens acteurs. Associer les jeunes aux projets municipaux, en lien avec les pouvoirs publics.

+ d'infos





LA RESTAURATION SCOLAIRE

La cuisine centrale de la commune, implantée au sein de l'école Guy-de-Maupassant, est en activité depuis 2013. Elle assure la préparation des repas pour les quatre écoles publiques de la ville. Cette structure fonctionne grâce à une équipe de quatorze agents, dont un sous-chef pâtissier, dirigée par Stéphane Grosnelly.

Le service de restauration scolaire se distingue par une organisation efficace, combinant rigueur budgétaire, qualité nutritionnelle et responsabilité environnementale. Chaque jour, environ 1 100 repas sont élaborés dans le respect d'un budget annuel de 330 000 euros, pour un total de 153 000 repas servis dans l'année. Cette gestion rigoureuse permet à la fois de respecter les contraintes financières et de répondre aux exigences de la loi Egalim, qui vise à promouvoir une alimentation saine et durable. Celle-ci impose notamment des approvisionnements responsables, la lutte contre le gaspillage alimentaire, une diversification des protéines, l'abandon du plastique dans les contenants et ustensiles, ainsi que l'information des convives.

Les choix alimentaires de la commune reflètent une forte volonté de qualité et d'écoresponsabilité. Les produits sont sélectionnés avec soin, en privilégiant leur origine et leurs labels. Actuellement, 66% des denrées sont labellisées (IGP, AOP, AOC, label rouge) et 32% issues de l'agriculture biologique, soit bien au-delà des seuils légaux de 50% et 20%. Ce choix soutient non seulement les producteurs locaux, mais participe également à l'éducation des enfants à une consommation plus responsable.



L'un des objectifs de la restauration scolaire est la découverte de nouvelles saveurs ainsi que la lutte contre le gaspillage alimentaire avec notamment :

- Compostage des déchets alimentaires organiques de la cuisine,
- Priorité aux plats faits maison : diminution des emballages liés aux produits industriels,
- 100% des serviettes utilisées sont en papier "écolabel" contenant 70% de fibres recyclées,
- Suppression des barquettes en plastique pour le service, pots de yaourt compostables,
- Adaptation des portions selon la faim des enfants,
- Choix d'aliments de qualité,
- Pesée des déchets en fin de repas (depuis novembre 2020) : défi par école avec un tableau recensant les kilos de déchets,
- Respect de la loi Egalim : +70% de produits durables et de qualité.

Dans leurs assiettes, les enfants des écoles divonnaises peuvent retrouver des produits « ultra » locaux. Des pommes de terre de la ferme Assenare à Gex, du bœuf et du veau de la ferme Carrichon de Thoiry, mais également de l'agneau de la bergerie de Baizenas à Thoiry.



Les mercredis et les vacances scolaires, les repas sont fournis par Bourg Traiteur aux accueils de loisirs.



LA RESTAURATION SCOLAIRE

La cuisine centrale collabore étroitement avec une diététicienne, Marie Chouvier, afin de concevoir des repas répondant aux besoins nutritionnels spécifiques des enfants. Les menus sont élaborés sur un cycle de sept semaines, garantissant un équilibre alimentaire conforme aux recommandations du GEM-RCN (Groupe d'étude des marchés de restauration collective et nutrition). La précision dans les portions allouées à chaque composant des repas permet non seulement d'assurer l'adéquation nutritionnelle, mais aussi de limiter efficacement le gaspillage alimentaire.

L'engagement de la commune en faveur d'une alimentation de qualité se traduit également par des choix responsables. À ce jour, 78% des achats alimentaires concernent des produits écoresponsables, démontrant une volonté affirmée de promouvoir le développement durable.

Cet engagement se reflète aussi dans les investissements matériels : la ville a acquis des équipements modernes et mis en place un dispositif de contrôle sanitaire rigoureux. La maîtrise de la chaîne du froid et du chaud, assurée tout au long du processus de production, garantit une traçabilité complète des aliments. Cette rigueur organisationnelle permet une grande réactivité lors des contrôles, renforçant la confiance des familles envers la qualité des repas.

Ce modèle de gestion, à la fois efficace et transparent, illustre l'implication constante de la collectivité, tant sur le plan humain que financier. Il permet d'offrir aux enfants une restauration scolaire de haute qualité, tout en les sensibilisant à une alimentation équilibrée et respectueuse de l'environnement.



➤ TARIF DES REPAS

L'inscription est à renouveler chaque année auprès d'Alfa3a, en charge de l'organisation des activités péri et extra scolaires. Les enfants sont accueillis au restaurant scolaire dès leur inscription en petite section. Les tarifs des repas sont fixés par le conseil municipal et soumis au quotient familial dans le cas où les familles fournissent les documents demandés. Dans le cas contraire, un tarif majoré est appliqué. La tranche du quotient familial est calculée de la façon suivante :

$$QF = \frac{\text{revenu fiscal net}}{\text{nombre de part}} / 12$$

QUOTIENT FAMILIAL	MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE
Tranche A : <499	3,10€
Tranche B : 500-999	4,20€
Tranche C : 1 000-1 499	5,00€
Tranche D : 1 500-1 999	6,10€
Tranche E : 2 000-2 999	6,90€
Tranche F : 3 000-4 999	7,60€
Tranche G : > 5 000	8,10€
Extérieur	9,50€

Tarif spécial PAI

Dans le cadre d'une allergie, sur présentation d'un certificat médical et d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), un panier repas sera à fournir quotidiennement par les responsables légaux. Une réduction forfaitaire de 2€ est alors appliquée par journée.

Plus d'infos : lire page 12



LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) s'applique aux enfants ayant un besoin spécifique transitoire ou permanent : maladie signalée, pathologie, allergie alimentaire...

Ce projet d'accueil personnalisé définit :

- la prise en compte des recommandations médicales,
- la description du protocole et les gestes d'urgence à appliquer le cas échéant,
- aucune prescription de médicament ne peut être assurée sans réalisation d'un PAI.

Deux acteurs interviennent durant le temps méridien :

- **La commune de Divonne-les-Bains, qui confectionne les repas du midi ;**
- **Alfa 3a, en charge de l'encadrement et de l'animation sur le temps méridien.**

Au vu de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis au sein des restaurants scolaires de la commune de Divonne-les-Bains (plus de 1000 repas par jour) et des demandes particulières d'adaptation, Alfa 3a et la mairie de Divonne-les-Bains tiennent à vous rappeler les règles de gestion pour les intolérances ou les allergies alimentaires.

Afin de garantir le bien-être et la sécurité des enfants accueillis, les responsables légaux des enfants avec une allergie ou une intolérance alimentaire doivent désormais obligatoirement en référer aux deux entités mentionnées ci-dessus, par mail : divonne.animation@alfa3a.org et scolaire@divonne.fr

Il sera alors envoyé aux parents des documents (Projet d'Accueil Individualisé - PAI) à faire compléter par le médecin, qui apposera son cachet et sa signature, et dans lesquels il spécifiera l'allergie ou l'intolérance alimentaire, ainsi que la conduite à suivre et la mise en place des paniers repas préparés par les parents. Ces documents

sont obligatoires.

Si le médecin estime qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place de PAI et donc de panier repas, aucune adaptation ne sera proposée par la mairie. L'enfant mangera le repas prévu au menu de la cantine.

Aucune exception ne pourra être faite.

➤ L'allergie alimentaire

Un enfant souffrant d'allergie alimentaire ou d'intolérance peut être accueilli au restaurant scolaire, si un PAI est établi en bonne et due forme. Chaque matin, le repas est fourni par les parents dans une boîte étiquetée au nom de l'enfant et placée dans un sac isotherme avec un pain de glace, assiette, couverts et verre. Chaque restaurant scolaire dispose d'un réfrigérateur et d'un four micro-ondes dont l'usage est strictement réservé aux repas fournis.



➤ Attention :

- Renouvellement à faire à chaque rentrée scolaire.
- Modification selon l'évolution de la santé de l'enfant, à communiquer au plus vite.
- Transmission impérative à tous les partenaires partageant le temps de l'enfant : école, restauration scolaire, l'accueil de loisirs et la mairie.

Tout abandon du PAI en cours d'année nécessite :

- Un courrier d'information à l'attention de l'école et d'Alfa3a,
- La modification d'inscription de l'enfant à la restauration scolaire, auprès d'Alfa3a.
- Prévenir le service scolaire de la mairie, en charge de la facturation.



OUVERTURE D'UN DISPOSITIF ULIS

À la rentrée de septembre 2026, l'école Guy-de-Maupassant accueillera une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). Cette nouvelle structure permettra d'accompagner neuf élèves en situation de handicap au sein d'un environnement scolaire ordinaire, au plus près de leur lieu de vie.

L'ULIS est un dispositif de l'Éducation nationale destiné aux élèves dont les besoins nécessitent des adaptations pédagogiques importantes. Son objectif est de leur permettre de suivre une scolarité adaptée tout en participant pleinement à la vie de l'école. Elle s'adresse à des enfants présentant différents types de troubles ou de handicaps et pour lesquels un accompagnement spécifique est nécessaire afin de favoriser les apprentissages, l'autonomie et l'inclusion.

À l'école Guy-de-Maupassant, les neuf élèves accueillis bénéficieront d'un espace dédié et seront accompagnés par un enseignant spécialisé chargé de coordonner leur parcours scolaire. Au sein de cette salle ULIS, ils pourront suivre des temps d'apprentissage adaptés à leurs besoins, dans un cadre favorisant la progression de chacun à son rythme.

Mais l'ULIS ne fonctionne pas comme une classe spécialisée

séparée du reste de l'école. Chaque élève est également rattaché à une classe de référence correspondant à son âge et participe, lorsque cela est possible, à certaines activités avec les autres élèves de l'établissement. Selon son projet personnalisé de scolarisation, il alterne ainsi entre des temps d'enseignement au sein du dispositif ULIS et des temps d'inclusion dans sa classe de référence.

Cette organisation permet aux enfants de bénéficier d'un accompagnement individualisé tout en partageant les apprentissages, les projets pédagogiques, les activités sportives, les sorties scolaires et les temps de vie collective avec leurs camarades. Elle favorise ainsi la réussite scolaire, le développement de l'autonomie et l'épanouissement de chacun.

L'ouverture de cette ULIS répond à un besoin identifié sur le territoire et constitue une avancée importante pour les familles concernées. Elle renforce l'offre éducative inclusive à Divonne-les-Bains et témoigne de l'engagement partagé de l'Éducation nationale et de la Ville en faveur d'une école accessible à tous, où chaque enfant peut trouver sa place et construire son parcours dans les meilleures conditions.





LES ACCUEILS DE LOISIRS



Les accueils de loisirs de Divonne-les-Bains sont des structures gérées par une association de loi 1901 : Alfa3a (Association Logement Formation Animation, Accueillir, Associer, Accompagner).

Ces structures sont habilitées par la SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) Auvergne-Rhône-Alpes pour accueillir les enfants à partir de la première année de maternelle, et ce, jusqu'au CM2 pour les accueils de loisirs et jusqu'à 17 ans pour l'Espace Jeunes.

Les accueils de loisirs sont en capacité d'accueillir des enfants porteurs de handicaps sous réserve de conditions à voir directement avec la direction.

La commune de Divonne-les-Bains a confié l'organisation et la gestion de ses Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) extra et périscolaires à Alfa3a dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP).

Les accueils de loisirs de Divonne-les-Bains, au-delà d'une réponse adaptée aux besoins des parents (garde, sécurité morale et affective), tiennent à apporter aux enfants qui leur sont confiés

des valeurs éducatives. Ils se donnent pour mission de leur faire vivre des moments de loisirs, de partage, d'échange et de découverte qui leur permettront de grandir et de s'épanouir.

Le projet pédagogique peut être consulté par les parents auprès de la direction de la structure. Le projet éducatif Alfa3a est consultable sur le site internet : www.alfa3a.org

L'accueil de loisirs est une prestation payante et non-obligatoire. Tous les ans, les familles doivent renouveler le dossier auprès d'Alfa3a.

La DSP a été renouvelée pour une période de trois années avec reconduction d'une année, et ce depuis le 1^{er} janvier 2024. Cela représente un budget conséquent pour les finances municipales de 3,3 millions d'euros sur trois ans.

+ d'infos

Pôle administratif - 22, allée Beaulieu

01220 Divonne-Les-Bains

divonne.animation@alfa3a.org

04 58 41 00 02

Nouveaux horaires du pôle administratif

Lundi	9 h - 12 h	14 h - 17 h
Mardi	7 h 30 - 12 h	15 h - 18 h
Mercredi	8 h - 12 h	15 h - 19 h
Jeudi	7 h 30 - 12 h	15 h - 18 h
Vendredi	9 h - 12 h	14 h - 17 h



LES ACCUEILS DE LOISIRS

Le centre d'animation de Divonne-les-Bains comprend l'Espace Jeunes, les accueils de loisirs Arbère, Arc-en-Ciel, Les Pitchouns et Guy-de-Maupassant. Il vous accueille sur ses différents sites en fonction de votre lieu d'habitation, de l'école de rattachement et de l'âge des enfants.

Les directeurs des structures et la responsable multisites travaillent ensemble afin d'avoir une cohérence entre tous les sites et apporter aux familles la même qualité d'accueil, de contenu pédagogique, de matériel... Ils ont à cœur d'accueillir les enfants et les adolescents dans des conditions de bien être et de sécurité pour tous.



Accueil de loisirs d'Arbère

Directeur, Jérémy LERICHE
📍 805, rue d'Arbère
☎ 07 57 44 87 97

Accueil de loisirs de Guy-de-Maupassant

Directeur, Sébastien BESSERIAT
📍 240, rue Guy de Maupassant
☎ 07 57 44 86 88



Accueil de loisirs Les Pitchouns (maternelle)

Directrice, Maureen ALBESPY
📍 55, rue du Mont Blanc
☎ 06 85 56 27 10

Accueil de loisirs Arc en Ciel (élémentaire)

Directeur, Sofiane HADJ SALEM
📍 22, allée Beaulieu
☎ 07 57 44 87 96

Espace Jeunes

Directeur David XAYAVONG
📍 73, avenue des Thermes
☎ 07 57 44 87 68

Public concerné	Capacité d'accueil maximum
Maternelle	50 à 70 enfants par site
Élémentaire	84 à 112 enfants par site
11 à 17 ans	24

🔴 DES PLACES LIMITÉES, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Avec l'arrivée des vacances et des mercredis sans école, les accueils de loisirs connaissent une forte demande. Il est important de rappeler que les capacités d'accueil sont limitées, principalement pour garantir un encadrement de qualité et la sécurité de tous les enfants.

Chaque inscription compte. Lorsqu'un enfant est inscrit mais ne se présente pas sans annulation préalable, sa place reste vide. Cela signifie concrètement qu'un autre enfant, qui aurait pu en bénéficier, se voit refuser l'accès faute de disponibilité.

Afin de mieux gérer les présences et d'offrir un accès équitable à toutes les familles, il est essentiel que les parents prennent l'habitude de prévenir l'accueil en cas d'empêchement. Une simple annulation dans les délais permet de libérer une place et d'éviter du gaspillage de ressources (repas commandés, personnel mobilisé inutilement...).



LE TEMPS PÉRISCOLAIRE, LES MERCREDIS ET LES VACANCES SCOLAIRES

Périscolaire (avant/après l'école)

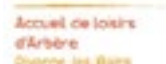
	JOURS	HORAIRES ACCUEIL	HORAIRES ARRIVÉE-DÉPART
Accueil du matin	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	7 h 30 à 8 h 30	7 h 30 à 8 h 15
Accueil du soir	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	16 h 30 à 19 h 15	17 h 00 à 19 h 15

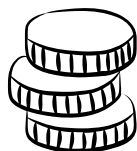
Mercredi

Matin sans repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ à 12 h
Matin + repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ à 13 h 30
Repas + après-midi	Accueil à 12 h • Départ entre 16 h 30 et 19 h 15
Après-midi sans repas	Accueil à 13 h 30 • Départ entre 16 h 30 et 19 h 15
Journée avec repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ entre 16 h 30 et 19 h 15
Journée sans repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ à 12 h Accueil à 13 h 30 • Départ entre 16 h 30 et 19 h 15

Extrascolaires (vacances)

Matin sans repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ à 12 h
Matin + repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ à 13 h 30
Repas + après-midi	Accueil à 12 h • Départ entre 16 h 30 et 18 h 30
Après-midi sans repas	Accueil à 13 h 30 • Départ entre 16 h 30 et 18 h 30
Journée avec repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ entre 16 h 30 et 18 h 30
Journée sans repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ à 12 h Accueil à 13 h 30 • Départ entre 16 h 30 et 18 h 30





TARIFS ET QUOTIENT FAMILIAL DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Qu'est-ce qu'un Quotient familial ?

Le quotient familial divonnais est le résultat de l'étude des ressources de l'année N-1, valable pour la durée de l'année scolaire. Ces tarifs pourront être modifiés lors du conseil municipal du 6 juillet 2026.

À quoi sert-il ?

Il permet de déterminer le barème tarifaire applicable aux prestations éducatives.

Comment est-il calculé ?

Il est calculé en prenant en compte toutes les ressources annuelles imposables ainsi que les prestations mensuelles versées par la Caisse

d'Allocations Familiales (CAF).

Et si je ne fais pas calculer mon QF ?

Toutes les activités payantes auxquelles participe l'enfant seront facturées au tarif le plus haut. Ainsi, une famille dont les ressources permettraient de bénéficier d'une tranche inférieure, serait néanmoins facturée au taux le plus fort, se créant une dette injustifiée et sans possibilité de rétroactivité.

Comment faire si je suis dans une situation financière délicate ?

Les familles doivent prendre contact avec les services sociaux afin de faire évaluer leur

situation et étudier les solutions adaptées à leurs difficultés. Les familles peuvent se rapprocher du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) par téléphone au 04 50 20 47 60 ou par mail à ccas@divonne.fr

Quelle incidence si je ne paye pas mes factures et quelles peuvent être les conséquences pour les enfants ?

Les enfants ne pourront plus participer aux activités péri ou extrascolaires (études, accueils...).



QUOTIENT FAMILIAL	MATINS, SOIRS FACTURATION AU FORFAIT		MERCREDIS ET VACANCES FACTURATION TEMPS DE BASE À L'HEURE		
	Périscolaire 3 - 12 ans		Accueil de loisirs 3 - 12 ans		
	Matin	Soir	Divonnais	Extérieur 1 *	Extérieur 2 **
TRANCHE 1 : < 500	1,80 €	2,49 €	0,75 €	0,99 €	2,35 €
TRANCHE 2 : 500 - 999	3,52 €	4,69 €	1,47 €	1,59 €	2,89 €
TRANCHE 3 : 1000 - 1499	4,58 €	5,92 €	1,91 €	2,17 €	3,43 €
TRANCHE 4 : 1500 - 1999	5,50 €	7,19 €	2,29 €	2,77 €	3,96 €
TRANCHE 5 : 2000 - 2999	6,25 €	8,67 €	2,61 €	3,16 €	4,32 €
TRANCHE 6 : 3000 - 4999	6,88 €	9,55 €	2,87 €	3,95 €	4,68 €
TRANCHE 7 : > 5000	7,34 €	10,18 €	3,06 €	4,31 €	5,04 €
SUPPLÉMENT REPAS	Petit déjeuner et goûter compris		3,60 €		

*Extérieur 1 qui concerne toutes les familles dont la résidence est dans une autre ville du département où la ville ne bénéficie pas d'une convention spécifique avec le centre d'animation de Divonne-les-Bains. **Extérieur 2 qui concerne toutes les familles dont la résidence principale est dans un autre département ou le pays de résidence n'est pas la France.

QUOTIENT FAMILIAL	MERCREDIS ET VACANCES FACTURATION AU QUART D'HEURE DE 7 H 30 à 9 H ET DE 17 H à 19 H 15 (18 H 30 VACANCES)		
	Accueil de loisirs 3 - 12 ans		
	Divonnais	Extérieur 1	Extérieur 2
TRANCHE 1 : < 500	0,19 €	0,25 €	0,59 €
TRANCHE 2 : 500 - 999	0,36 €	0,40 €	0,72 €
TRANCHE 3 : 1000 - 1499	0,48 €	0,54 €	0,86 €
TRANCHE 4 : 1500 - 1999	0,57 €	0,69 €	0,99 €
TRANCHE 5 : 2000 - 2999	0,65 €	0,79 €	1,08 €
TRANCHE 6 : 3000 - 4999	0,72 €	0,96 €	1,17 €
TRANCHE 7 : > 5000	0,76 €	1,08 €	1,26 €

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS COTISATION ANNUELLE DU TEMPS MÉRIDIEN
TRANCHE 1 : < 500	2 €
TRANCHE 2 : 500 - 999	4 €
TRANCHE 3 : 1000 - 1499	6 €
TRANCHE 4 : 1500 - 1999	8 €
TRANCHE 5 : 2000 - 2999	10 €
TRANCHE 6 : 3000 - 4999	12 €
TRANCHE 7 : > 5000	14 €

Une majoration de 5€ sera appliquée au-delà de 5 minutes de retard par demi-heure entamée.



ESPACES JEUNES

Dans le cadre d'un projet à la fois éducatif et écologique, l'Espace Jeunes s'est lancé dans la création d'un potager collectif.

L'Espace Jeunes, géré par Alfa3a est une structure dédiée aux adolescents de 11 à 17 ans, offrant un cadre accueillant, sécurisé et dynamique où chacun peut trouver sa place. Ouvert aux collégiens et lycéens, il constitue un véritable espace de vie favorisant les rencontres, les échanges, l'autonomie et la participation des jeunes à la vie locale.

Tout au long de l'année, l'équipe d'animation accompagne les adolescents dans leurs projets et leur propose un programme varié d'activités adaptées à leurs envies. Ateliers créatifs, activités sportives, sorties culturelles et de loisirs, soirées à thème, découvertes de nouvelles pratiques, séjours et projets collectifs rythment ainsi les mercredis, les vacances scolaires et les temps d'accueil après les cours.

L'une des particularités de l'Espace Jeunes est de placer les adolescents au cœur des projets. Les jeunes sont invités à exprimer leurs idées, à participer à l'élaboration des programmes et à construire leurs propres initiatives. Qu'il s'agisse d'organiser une sortie, de préparer un séjour ou de mettre en place une action collective, ils sont accompagnés par les animateurs dans le développement de leurs projets. Cette démarche favorise la prise de responsabilités, l'engagement citoyen et la confiance en soi.

L'Espace Jeunes est également un lieu privilégié pour apprendre à vivre ensemble. Le respect des autres, la solidarité, la

coopération et la tolérance sont au cœur des valeurs portées par l'équipe d'animation. Chaque jeune peut ainsi évoluer dans un environnement bienveillant où l'écoute, le dialogue et l'épanouissement personnel sont encouragés.

Des temps d'accueil sont proposés après les cours, les mercredis et pendant les vacances scolaires. Les adolescents peuvent profiter d'espaces adaptés pour se retrouver entre amis, participer à des activités ou simplement partager un moment convivial avec l'équipe d'animation.

À travers ses actions, l'Espace Jeunes poursuit plusieurs objectifs : favoriser l'autonomie des adolescents, développer leur créativité, encourager leur curiosité, soutenir leurs initiatives et leur permettre de devenir des acteurs de leurs loisirs et de leur territoire.

Plus qu'un simple lieu d'accueil, l'Espace Jeunes est un espace de découverte, de partage et d'expériences qui accompagne les adolescents dans leur construction personnelle et leur ouverture au monde.

+ d'infos

📍 73, avenue des Thermes, 01220 Divonne-les-Bains

✉ divonne.jeunesse.direction@alfa3a.org

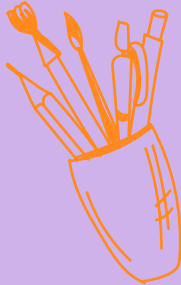
☎ 07 57 44 87 68



L'Espace jeunes propose de nombreuses sorties et voyages durant l'été.



EMPLOI DU TEMPS

DATE	HEURE	ACTIVITÉ	QUI S'OCCUPE DE VOS ENFANTS ?
 LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI 	7h30 - 8h30	 Accueil du matin	Périscolaire assuré par les animateurs d'Alfa3a
	8h30 - 11h30	 Temps de classe	 Sous la responsabilité de l'Éducation Nationale
	11h30 - 13h30	 Pause méridienne	Repas préparé par la cuisine centrale (ville) et animations encadrées par Alfa3a
	13h30 - 16h30	 Temps de classe	 Sous la responsabilité de l'Éducation Nationale
	16h30 - 19h15	 Accueil du soir	Périscolaire assuré par les animateurs d'Alfa3a
 MERCREDI 	7h30-19h15	 Activités	La journée est encadrée par les animateurs d'Alfa3a. Le repas est préparé par Bourg Traiteur.



CONTACTS UTILES

Pour toute demande concernant le service de restauration (inscriptions, modification ou annulation), les animations et la vie quotidienne du midi, je contacte :

L'ASSOCIATION ALFA3A

En priorité : via vos accès habituels sur le Portail famille

☎ 04 58 41 00 02

✉ divonne.animation@alfa3a.org

Pour toute demande concernant le scolaire, la facturation relative à la restauration scolaire et le transport scolaire, je contacte :

LE SERVICE VIE SCOLAIRE DE LA MAIRIE

Le service scolaire est ouvert au public les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de **8 h 30 à 12 h**.

📍 73, avenue des Thermes - 01220 Divonne-les-Bains

☎ 04 50 20 47 11

✉ scolaire@divonne.fr

Tout changement (déménagement, situation familiale, etc.) doit impérativement être signalé au service scolaire.

Pour toute demande concernant l'accueil du matin, du soir, des mercredis ou des vacances scolaires, je contacte :

L'ACCUEIL DE LOISIRS

📍 Pôle administratif : 22, allée Beaulieu- 01220 Divonne-les-Bains

☎ 04 58 41 00 02

✉ divonne.animation@alfa3a.org

Numéros des sites

Arbère : 07 57 44 87 97

Guy de Maupassant : 07 57 44 86 88

Arc-en-ciel : 07 57 44 87 96

Infos pratiques

Espace famille : www.espace-citoyens.net/divonnelesbains

Pour toute demande concernant l'école, je contacte :

LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Groupe scolaire Guy-de-Maupassant : 04 50 28 73 84

Ecole élémentaire du Centre : 04 50 20 02 65

Ecole maternelle du Centre : 04 50 99 17 40

Groupe scolaire d'Arbère : 04 50 20 29 57

